

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de MONCEL-LES-LUNEVILLE

SEANCE DU 22 JUIN 2026

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
15	13	13 + 2 pouvoirs

Date de convocation

16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Matthieu SIGIEL**, Maire.

Présents : **BARBIER Laetitia, BOUCHEZ Maria Dos Anjos, CRETEAU Mickaël, DEMAY Sollène, FORIN André, GASCON Grégory, LAMBOLEZ Guillaume, MALAGOLI Aline, PICCIRILLI Vincenzo, REEB Anne, ROUYER Fanny, SIGIEL Matthieu, THUNY Vincent.**

Absents : .

Représentés : **JACQUEMIN Coralie pouvoir donné à ROUYER Fanny, SCHNEIDER Christophe pouvoir donné à LAMBOLEZ Guillaume.**

Madame ROUYER Fanny a été nommée secrétaire de séance.

Objet : FINANCES LOCALES – DÉCISIONS MODIFICATIVES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET DE LA COMMUNE
N° de délibération : 2026_068

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	2	15	0	0	0

Le Maire rappelle qu'au budget primitif 2026 de la Commune, une somme négative de 400 € (au chapitre 024, opération d'ordre) a été inscrite au sujet de la vente de l'ancien matériel de karaté.

Après conversation avec le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL), il s'avère qu'il ne fallait pas faire apparaître cette somme dans le budget. C'est juste une conséquence des diverses écritures comptables, suite à la vente de l'ancien matériel de karaté.

Le Maire rappelle également la délibération n° 2026/066 du 22 juin 2026, approuvant la vente du véhicule DACIA Fourgon pour un montant de 1 500.00 €.

Il est donc nécessaire d'ajuster le budget primitif, par une décision modificative comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		024 (024) : Produits des cessions d'immobili	2 300,00
			2 300,00
Total Dépenses		Total Recettes	2 300,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ✓ Adopte la Décision Modificative n°1 au budget de la Commune 2026, ci-dessus exposée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme - Affiché le 23 juin 2026
Matthieu SIGIEL, Maire


Matthieu SIGIEL

Signé par Matthieu SIGIEL (COMMUNE DE MONCEL LES LUNEVILLE),
le Maire
le 23/06/2026 à 17:40:22
Ref:11272285-17008218-1-D